

Notification du gouvernement de la République slovaque conformément à l'article 10, paragraphe 2, de la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil (la «directive sur l'électricité») concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité en ce qui concerne la désignation de Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a. s. comme gestionnaire de réseau de transport en République slovaque — GRT électricité

(2013/C 378/16)

À la suite de l'adoption, le 14 octobre 2013, de la décision finale par l'autorité de régulation de la République slovaque concernant la certification de Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a. s. en tant que gestionnaire de réseau de transport disposant de structures de propriété dissociées (article 9 de la directive sur l'électricité), la République slovaque a notifié à la Commission l'approbation et la désignation officielles de ladite entreprise en tant que gestionnaire de réseau de transport en République slovaque conformément à l'article 10 de la directive du Parlement et du Conseil sur l'électricité.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'adresse suivante:

Ministère de l'économie
Mierová 19
827 15 Bratislava 212
SLOVENSKO/SLOVAKIA
<http://www.economy.gov.sk>

Notification du gouvernement de la République slovaque conformément à l'article 10, paragraphe 2, de la directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil (la «directive sur le gaz») concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel en ce qui concerne la désignation d'eustream, a.s. comme gestionnaire de réseau de transport en République slovaque — GRT gaz

(2013/C 378/17)

À la suite de l'adoption, le 28 octobre 2013, de la décision finale par l'autorité de régulation de la République slovaque concernant la certification d'eustream, a.s. en tant que gestionnaire de réseau de transport indépendant (Chapitre IV de la directive sur le gaz), la République slovaque a notifié à la Commission l'approbation et la désignation officielles de ladite entreprise en tant que gestionnaire de réseau de transport en République slovaque conformément à l'article 10 de la directive sur le gaz.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'adresse suivante:

Ministère de l'économie
Mierová 19
827 15 Bratislava 212
SLOVENSKO/SLOVAKIA
<http://www.economy.gov.sk>
